



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Investissement économique

Une carte de séjour pluriannuelle « passeport talent » peut être délivrée au ressortissant étranger qui procède à un investissement économique direct en France (investissements en capital social, prise de participation de plus de 10%, bénéfices réinvestis...). Les investissements financiers ou en portefeuille ne relèvent pas de cette procédure.

O = Document original

C = Photocopie

T= Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	Une photo d'identité, récente et aux normes En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.	Y		
	Formulaire de demande de visa long séjour Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».	Y	Y	
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	Permis de résidence chinois Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.	Y	Y	
	Justificatifs d'investissements dans une entreprise (10 % minimum, ou preuve que la personne détient déjà 30% du capital)	Y		
	Lettre d'engagement assurant que le candidat au passeport talent créera ou sauvegardera de l'emploi	Y		Y
	Présentation du plan d'investissement	Y	Y	Y
	Preuve ou engagement que le montant de l'investissement en immobilisations corporelles s'élèvera à au moins 300 000 euros.	Y	Y	
	Passeport Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Plus d'information sur "Validité du passeport". Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Membre de famille passeport talent - Epoux (Epoque)

Si votre époux ou épouse est le (la) titulaire d'un visa "Passeport talent", vous souhaitez aller en France pour lui joindre:

O = Original

C = Copie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.</p>	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale du certificat de mariage avec la légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire chinoise à l'étranger ou par Waiban</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale du certificat de mariage avec la légalisation par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine ou de l'Autorité consulaire française</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	Y	Y	

**LISTE DES DOCUMENTS**

	<p>Le justificatif sur le fait que votre époux est le titulaire d'un visa de "Passeport Talent":</p> <p>Ou la copie du formulaire OFII</p> <p>Ou la copie de la carte de séjour de votre époux qui est le titulaire d'un "passeport talent"</p> <p>Ou la copie de vignette avec une mention comme "Passeport talent" de votre époux</p>		Y	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 15 mois après la date de départ du pays d'origine. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p>				
<p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son</p>	Y		

**LISTE DES DOCUMENTS**

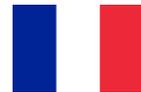
	enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.			
	Carte d'identité ou passeport du représentant Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.	Y	Y	

Membre de famille passeport talent - Enfant**O = Document original****C = Photocopie****T= Traduction****Y = Obligatoire**

Notes	Documents	O	C	T
	Une photo d'identité, récente et aux normes En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.	Y		
	Formulaire de demande de visa long séjour Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	Permis de résidence chinois Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.	Y	Y	
Obligatoire si mineur (<18 ans)	Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale de l'acte de naissance ou du certificat prouvant la filiation avec la légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire chinoise à l'étranger. Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale de l'acte de naissance ou du certificat prouvant la filiation avec légalisation par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine. Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

	<p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>			
<p>Obligatoire si mineur (< 18 ans) et le mineur voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents ou que avec une personne tierce</p>	<p>Certificat notarié de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, légalisé par le ministère des affaires étrangères et, si le certificat est délivré en dehors de la Chine, attesté par les autorités compétentes du pays de résidence des parents ou des tuteurs légaux de l'enfant mineur. (Original contenant la traduction)</p> <p>Etranger résidant en Chine : Certificat notarié de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, légalisé par l'Ambassade/le consulat de votre pays en Chine.</p> <p>Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen. Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.</p> <p>Ce document n'est pas obligatoire si les demandes de visas des deux parents et celle de l'enfant ont été déposées au même moment</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	Y	Y	
<p>Obligatoire si mineur et parents divorcés</p>	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant avec double légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire française</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant avec légalisation de l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine.</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>		Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p> <p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>	Y		
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	